

**1. A. Conditions d'accès :**

- Etre âgé de 18 ans au moins et de 28 ans au plus,
- Etre en règle avec les obligations du code du service national,
- Satisfaire aux conditions de moralité et d'aptitude médicale exigées pour un emploi de sapeur – pompier,
- Satisfaire à la sélection du service d'accueil.

Pour le S.D.I.S. 69 les tests sont ceux décrits pour le recrutement des S.P.P.

**1. B. Durée de l'engagement :**

- de 6 à 24 mois suivant le poste ouvert.

Le volontaire civil reçoit une formation initiale au moins équivalente à celle d'un S.P.V. avant d'être affecté :

- Dans un centre d'intervention si validation de sa formation,
- Dans un service de la direction ou au C.T.A. – C.O.D.I.S. si non validation de sa formation.